

Ne pas oublier les personnels

Le recours engagé par les fédérations *Cneap* et *Unrep* a abouti à un accord avec l'Etat. La Fep-CFDT considère qu'il s'agit là d'une sage mesure car la viabilité de nos établissements était en jeu et les emplois en péril. La Fep-CFDT reconnaît tout le travail des différentes parties pour objectiver et définir une méthodologie ! Mais, est-ce finalement la voie juridique qu'il faut emprunter pour aboutir avec ce ministère lorsque convaincre ne suffit pas ?

21.2 millions d'euros seront donc versés aux établissements ! une vraie bouffée d'oxygène certes, mais vous devez reconnaître que ce déficit a été comblé en partie par l'engagement de tous les personnels depuis des décennies tant de droit public que de droit privé !

Les fédérations reconnaissent les non-conformités dans le respect de nos obligations de services et vous aussi, Monsieur le Directeur général ! Ces non conformités résultent d'un système archaïque et spécifique à l'enseignement agricole privé quant à la manière de calculer le temps de travail des enseignants qui, eux, s'épuisent. On nous impose des fiches de services « Phoenix » complexes, incompréhensibles pour la plupart des agents, délivrées tardivement, trop souvent non conformes, non contrôlées par les SRFD qui parfois ne comprennent même plus la réglementation qu'ils sont censés faire appliquer ! C'est la résultante d'un manque de DGH pour les établissements qui ne se voient pas attribuer les moyens à la hauteur des besoins pédagogiques réels.

Mais, allez-vous avoir assez de courage pour mettre tous ces textes amphigouriques et alambiqués sur nos obligations de services en « conformité » ? C'est à dire à terme en parité ou équité avec le public ? Ou allez-vous adapter les textes pour légitimer les mauvaises pratiques de l'enseignement agricole privé ?

Car derrière les lignes budgétaires, il y a des personnes sans lesquelles le système éducatif ne pourrait pas fonctionner. 21,2 millions d'euros donc ! Il faudra bien que les personnels de droit privé puissent bénéficier d'augmentations de salaire conséquentes et d'améliorations de leurs conditions de travail et que l'on augmente les effectifs en personnels pour assurer correctement le travail nécessaire au bon fonctionnement d'un établissement. Il est peut-être aussi temps de sortir des conditions indécentes d'emploi, en particulier celui des AVS qui œuvrent tant pour l'inclusion auprès des enseignants et des jeunes dont ils assurent l'accompagnement.

Les chantiers à ouvrir à l'agenda social sont nombreux et il va bien falloir que le ministère s'intéresse désormais à ses agents car :

- A l'horizon 2033, 3850 agents sans formation seront en catégorie 3 et sans mesures immédiates comme des listes d'aptitudes exceptionnelles et une refonte totale du système d'accès aux catégories 2 et 4, les enseignants de l'agricole privé seront tous pénalisés, y compris les actuels agents en catégorie 2 et 4 qui, par effets de bord, n'accéderont que peu aux grades de la hors classe et de la classe exceptionnelle dans les années à venir.
- Au 1^{er} janvier 2027, les agents n'auront sans doute plus de prévoyance, car les fédérations ont dénoncé l'accord qui constituait, à tout dire, le seul avantage à être dans le privé. En cas d'accident grave de la vie, que deviendront ces agents ? A quel prix et sous quelles conditions devront-ils se raccrocher à un autre dispositif ?
- Les agents sont épuisés par la complexification des CCF. Nous attendons avec impatience le rapport de l'inspection prévu courant juin, mais ce rapport prendra-t-il en compte les dérives

d'organisation de ces CCF chronophages propres à l'enseignement privé et dénoncées dans notre enquête depuis 2 ans ?

- Depuis bientôt un an, nous attendons également des groupes de travail : cadrage du caractère propre et Valeurs de la République, procédures disciplinaires en cas de port d'arme dans un établissement privé...
- Notre proposition sur les conditions de stages des lauréats aux concours imposant une parité avec les lauréats du public est restée sans réponse
- La mixité de publics au sein de nos classes, pose de nombreux problèmes. Une instruction existe au *Men* depuis 2 ans, à quand sa transposition au *Masa* ?

Monsieur le Directeur général, l'agenda social du privé a été négligé par le ministère depuis trop longtemps. Nous voulons des engagements sur des mesures sérieuses et concrètes. Il est temps maintenant de se soucier des personnels de droit public et de droit privé !